

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

Avis d'entrée en vigueur
Règlement numéro VM-381

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane;

Que le conseil municipal a adopté le 16 mars 2026 le *Règlement numéro VM-381 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation favorisant l'ajout de logements destinés à la location.*

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Donné à Matane, ce dix-septième (17^e) jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-six.

La greffière,

M^e Marie-Claude Gagnon,
Avocate